



LA LETTRE

environnement 92

La Lettre #11 - décembre 2023

ÉDITORIAL

Notre campagne de plantation d'arbres de l'hiver 2023-2024

Devant l'accélération du réchauffement climatique, nous avons cherché à développer des îlots de fraîcheur en zone urbaine dense, d'où l'idée de planter des arbres qui sont des climatiseurs naturels grâce à leur capacité d'évapotranspiration. Des différences de température entre la zone ombrée d'un arbre et un lieu en plein soleil, peuvent atteindre 6 à 10 °C ! Le projet de planter des arbres en ville a donc été lancé en 2020 et a déjà conduit en 2021 à 7 opérations dans 6 villes des Hauts de Seine : Colombes, Bagneux, Malakoff, Chatillon, Bois-Colombes et Nanterre. Notre projet initial qualifié de « Projet environnemental, solidaire et citoyen » s'est construit avec un partenariat entre l'association d'insertion ESPACES (Groupe Emmaüs) et Louis Vallin, expert arboriste et vice-président de l'association A.R.B.R.E.S. Le financement de ces plantations s'est d'abord réalisé avec des dons de particuliers, pour un projet de 10 arbres par ville. Mais grâce au mécénat d'entreprise, la plantation d'une mini-forêt de 1600 plans forestiers a pu être réalisée à Bagneux, grâce à l'entreprise STEELCASE et 25 de ses salariés planteurs volontaires, en plus d'un soutien financier (*voir reportages photos et vidéo sur notre site environnement92.fr*). Pour chacune des villes volontaires, il a fallu établir une convention entre chaque commune et Environnement 92, validée par chaque conseil municipal. La question principale est d'établir les

engagements de chaque partie : mise à disposition d'un terrain public et préparation du terrain pour la commune, fourniture des arbres et de la main d'œuvre pour planter pour Environnement 92, le choix des essences d'arbres étant décidé en commun.

Malgré la période difficile de la pandémie, nous avons poursuivi les contacts avec les communes, tout en continuant notre campagne de levée de fonds auprès de particuliers et d'entreprises.



Plantation en cours de 3 chênes verts dans une cour d'école à Fontenay-aux-Roses le 23 novembre

C'est ainsi qu'une nouvelle campagne est en cours de réalisation (novembre-décembre) pour 8 arbres à Fontenay-aux-Roses, 10 arbres à Garches et Gennevilliers et en janvier 2024 pour un bosquet urbain à Nanterre.

Notre ambition initiale était de viser des villes très minérales, carencées en espaces verts publics, c'est-à-dire avec moins de 10 m² d'espaces verts publics par habitant (prescription OMS).

Quels sont les obstacles pour planter en zone urbaine dense ?

- La rareté des espaces verts publics et leur exigüité, même pour planter 10 arbres. Par exemple deux lieux ont été nécessaires à Malakoff pour 10 arbres.
- Dans certains secteurs, le sol n'est pas un sol naturel : présence de remblais ou de gravats compactés sous la fine couche de terre végétale, présence de pollution, de constructions souterraines, zones bitumées. Ce fut le cas à Nanterre (présence de gravats sur une friche proche de la Défense), à Fontenay-aux-Roses (étape préalable de dé-bitumisation de deux cours d'école par la ville).

Quelles perspectives pour poursuivre notre programme ?

- Un enthousiasme des communes pour poursuivre notre collaboration et de nouvelles demandes en cours d'instruction.
- Nombre d'entreprises sont sensibilisées à soutenir par le mécénat des actions environnementales (conventions déjà signées avec l'Hôtel Pullman Paris la Défense, la MAIF, le Crédit Agricole, le groupe PAPREC) et pour certaines à faire participer leurs salariés à la plantation dans le cas de bosquets ou de mini-forêts (association AXA Atout Cœur).
- Le soutien de la Région Île-de-France pour 2024-25.

Suivez sur notre site les reportages à venir des plantations en cours de l'hiver 2023-24 – vous pouvez encore assister à la plantation du 16 janvier 2024 à Nanterre en prenant rendez-vous (tel : 0614405957).

Irène Nenner, Présidente d'Environnement 92



VILLE APAISEE, QUARTIERS A VIVRE

Une action partenariale

Rue de l'Avenir, le Club des villes et territoires cyclables et marchables, la FNAUT, FNE, la FUB

Pour une ville apaisée et des quartiers à vivre

Tel est l'objectif de la campagne qu'ont lancée l'association Rue de l'Avenir et le Club des villes et territoires cyclables et marchables avec leurs partenaires, la FNAUT, la FUB et France Nature Environnement, pour soutenir la vision d'une ville à vivre en faveur de la qualité de vie et l'attractivité des quartiers, dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et la raréfaction des ressources.

Cette campagne est également soutenue par l'Ademe et la coordination vélo et marche, ainsi que la direction de la sécurité routière.

Plus de 80 associations nationales ou locales ont déjà signé le manifeste avec l'ambition de mobiliser leurs actions environnementales et de mobilités actives pour inciter les collectivités : petites, moyennes et grandes, à adhérer et mettre en œuvre les 10 mesures du manifeste. Une quarantaine de collectivités ont déjà rejoint cette dynamique.

Lien vers le manifeste, les 10 mesures et les signataires villes et associations : [ICI](#)

Pourquoi s'engager pour la ville apaisée en 2023 ?

Nous ne vivons plus la même ville et celle de demain sera encore différente! Les événements récents nous ont fait prendre conscience que le processus de transition vers la « ville bas carbone » doit s'intensifier et que, malgré un changement de contexte inédit, nous avons à nous mobiliser pour que la ville reste attractive et désirable, qu'elle préserve la santé de ses habitants et leur offre les services et aménités qu'ils attendent.

Face à l'augmentation générale des températures et des événements climatiques violents, aux tensions liées à la crise énergétique, à la diminution de la ressource en eau et à bien d'autres menaces notamment vis à vis de la biodiversité, nous devons imaginer et mettre en œuvre une ville accueillante pour les jeunes, les aînés et les générations futures.

Les mobilités et l'espace public sont des enjeux majeurs pour la ville de demain. Le soutien aux mobilités motorisées, depuis plus de 70 ans, nous a rendus dépendants et a créé des comportements individuels qui ne correspondent plus à nos ressources. La part des déplacements est une composante majeure des consommations en énergie, alors que nos quartiers pollués et bruyants perdent leur convivialité.

Or il est possible en ville, à toutes les échelles, de développer d'autres modes de vie et de déplacement.

Un partage plus équilibré de l'espace public est indispensable pour favoriser l'adaptation aux nouveaux impératifs du réchauffement climatique, et favoriser un nouveau rapport à la nature et au vivant en ville.

L'espace public, dont la jouissance a été confisquée par la circulation automobile est un vecteur d'urbanité et un bien commun : il doit être privilégié en tant que tel, comme ressource. Il peut ainsi être planté, devenir un espace de jeux ou de repos, le support d'une urbanité retrouvée.

Piétons, marcheurs, cyclistes, usagers des transports collectifs, élu.es militants pour la qualité de l'environnement, pour celle de l'espace public et pour la sécurité des déplacements, doivent se rejoindre et s'engager pour une approche systémique de la ville apaisée et des quartiers à vivre, vers la ville de l'avenir.

Marie Premartin, Vice-présidente de l'Association Rue de l'Avenir

L'aménagement des terrasses de l'échangeur A14-A86, chemin critique de la transformation de l'«Axe majeur» en «Axe vert»

L'«Axe majeur»* qui prend son origine aux Tuileries pour rejoindre les berges de la Seine en passant au travers de La Défense, est promu, depuis une quarantaine d'années, à un « avenir vert » fait de circulations douces, sous un couvert végétal dense, et de circulations motorisées apaisées.

À cette fin, des travaux sont en cours, des programmes sont à l'étude et certaines sections sont réalisées comme à Nanterre, les Terrasses de l'Arche et de l'Université. Et récemment, une décision conforme a été prise en vue de créer l'« Entrée d'un futur grand parc des Bords de Seine » sur les terrasses au-dessus des toits de l'échangeur recouverts de terre.



Ce parc sera-t-il conçu et réalisé comme à l'ordinaire, à la suite d'un concours d'idées et après mise en concurrence d'entreprises ? Ou bien décidera-t-on de mettre en œuvre, pour cet aménagement, une innovation sociale, culturelle et paysagère ?

Celle-ci existe d'ailleurs, à l'essai, depuis une dizaine d'années : un usage agricole et rural conduit de façon associative, participative et expérimentale qui a déjà enrichi la biodiversité sur les premières terrasses de l'échangeur. Sont ainsi réalisés, l'amélioration de la vie des sols, la diversification des végétations, l'aspect de bocage, l'édification en pierre sèche de terrasses et d'enclos, la mise en valeur de maraîchages, l'élevage de volailles, de moutons, de porcs, l'apiculture, etc. Et c'est le résultat de la participation de bénévoles aux travaux de la terre, de l'intérêt des participants pour la vie des animaux de la ferme, et ceci sous la conduite de professionnels du maraîchage, de l'agriculture et de l'élevage, qui sont intervenus quotidiennement pour entretenir la ruralité du lieu.

Cependant cet existant est fragile et à court terme très vulnérable. En effet, les moyens de l'association gestionnaire, Paranda Oulam – La ferme du Bonheur sont radicalement réduits : il n'y a plus de professionnels, seuls demeurent les participations bénévoles du « peuple paysan » des dimanches. La disparition de ce paysage rural et agricole est malheureusement vraisemblable, si l'association gestionnaire ne retrouve pas sa capacité initiale d'entretien et de soins à la terre et à la végétation.

Aucun doute, c'est la vitalité d'aujourd'hui qui justifie et rend possible la perspective de créer à moyen terme un parc aussi singulier !

La vision « campagnarde et paysanne » de la fabrication d'un tel parc, implique la volonté d'expérimenter un processus d'aménagement innovant, acceptant la temporalité longue, les tâtonnements de l'organisation paysagère, la recherche de l'adaptation des plantations au sol et au climat, ainsi que des manières d'élever les volailles ou les ovins, etc.

Dans la période actuelle d'interrogation des relations de l'humain à la nature, cette vision n'est-elle pas adaptée et juste ? La sagesse d'engager cette expérimentation future et de maintenir la vitalité des actions d'aujourd'hui, sera-t-elle au rendez-vous ?

Bernard Perraudin, Président d'Acric Liberté Nanterre

**cf SDRIF 2013, SRCE et PLU de Nanterre*



Rueil-Malmaison :

Un projet de construction de 270 logements, en face de la maison Fournaise, en zone inondable

Un projet immobilier a été présenté le 4 décembre 2023 aux habitants du village de de Rueil-sur-Seine- quartier d'affaires, par la Mairie, Altana Promotion, BNP Paribas Immobilier et le cabinet d'architecte VIGUIER.

Est prévue la démolition de 3 immeubles de bureaux dont l'ancien siège social d'American Express 2 à 4 rue Louis Blériot, actuellement vides, suivie de la construction d'un énorme bâtiment d'habitations. Ceci en front de Seine avec augmentation excessive de la densité de population qui se cumule avec celle d'autres programmes récents dans la zone et une emprise au sol trop importante.

Sont prévus 270 logements, soit environ 600 habitants supplémentaires portant à plus de 50% l'accroissement de population dans la zone UG du PLU, zone inondable dense du PPRI. Encore une augmentation sensible de population et une modification significative de l'affectation dominante de la zone.

Il faut aussi souligner l'Insuffisance de la pleine terre (moins de 5%), des arbres supprimés, 27 plantés dont seulement 3 de grand développement.

Quid de l'adaptation des effluents, liés à l'augmentation de population, de la circulation, des écoles, des services de santé et de sécurité ?

Un bâtiment compact qui ne s'intègre pas dans l'environnement du quartier, supprime une zone de respiration, dénature les paysages des rives de Seine et un monument classé.

Un permis de construire qui, logiquement, ne devrait pas être accordé.



Montrouge : Sauvons le Square Schuman & sa Biodiversité ! Pour un Moratoire en urgence !

A Montrouge, alors que la Mairie avait annoncé aux habitants vouloir agrandir le charmant square Schuman en centre-ville, elle impose désormais sa refonte totale budgétée à 12 millions d'€. Ce projet suscite toutes les oppositions car le petit parc est actuellement l'un des plus beaux de la ville.

Les montrougiens se sont unanimement exprimés lors de la consultation :

- pour la préservation du calme et de toute la riche biodiversité du parc
- contre le financement d'une construction de restaurant en son sein

Preuve de la richesse de l'écosystème actuel au sein du Parc Schuman, en sus des mésanges, des moineaux et des rouges-gorges, d'autres oiseaux protégées ont déjà été observées par les visiteurs : le roitelet huppé, le chardonneret élégant, l'accenteur mouchet et le troglodyte mignon.

Les services de la mairie refusent actuellement de procéder à un inventaire complet de ces espèces censément protégés en vertu de l'Article L411-1 du code de l'environnement.

Le CAPAJ Montrouge - collectif de protection de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie - a créé une pétition pour demander en urgence un moratoire sur ce projet financé par la ville de Montrouge et par le département des Hauts-de-Seine.

Nous vous proposons de soutenir cette demande de moratoire : [ici](#)

Marie-Catherine Arrighi, Collectif CAPAJ, Montrouge

On débitume à Boulogne !



Une conscience verte pointe le nez dans l'une des villes les plus bétonnées du 92.

Après, avoir transformé sporadiquement des places de stationnement en jardinières d'herbes parfois folles, la ville entreprend des travaux de plus grande ampleur.

Près du marché Billancourt, un petit jardin casse la coque bitumée de la place du "Hameau-Fleuri" qui se trouvera ainsi mieux nommée. Au coin de la rue de Seine et de l'avenue Pierre Grenier, un arbre a été planté, et la rue de l'Est se paysage le long du cimetière, sous les grands platanes dont on espère que les racines ne souffriront pas trop.

C'est un début dont nous félicitons la municipalité. On espère aussi, au plus tôt, la plantation d'arbres dans le cimetière de l'Ouest qui est un vaste îlot de chaleur, et des plantes grimpantes sur les murs comme à Vanves, et que le PLUi protège les espaces verts privés et crée de nouveaux jardins publics dans la ville.

Agnès Bauche, Présidente d'AEBO - Boulogne

Sauvegarde Forêts Île-de-France

Pour la survie des forêts franciliennes

www.sauvegardeforets-idf.org



Pour la sauvegarde des forêts d'Île-de-France : enfin un site !

Des associations, unions et fédérations qui représentent plusieurs massifs forestiers en IDF, ont signé "l'Appel des forêts d'Île-de-France" en 2021. Elles alertent sur les coupes de bois excessives qui aggravent le dépérissement rapide des forêts d'Île-de-France. Au sein de la région la plus urbanisée de France, la dégradation des forêts menace la biodiversité et la santé de la population.

Depuis septembre 2023, Sophie Durin présidente des Amis du Bois de Verrières a mis en ligne, le site* : [ICI](http://www.sauvegardeforets-idf.org)

C'est un outil de communication qui relaie les actions locales, les conférences, les pétitions, les actualités des associations. Prochainement, la publication du plaidoyer.

Sophie Durin, Présidente des Amis du Bois de Verrière

*www.sauvegardeforets-idf.org



A REVOIR !

"Les Gardiens de la Forêt"

Série documentaire d'ARTE
TV à revoir sans modération

(cliquez sur l'image pour plus d'informations)

A LIRE

Sylviculture d'écosystème / La
sylviculture sauvage

Auteur : Marie-Stella Duchiron

L'histoire forestière est une succession de modes sylvicoles aux origines à la fois financières, techniques et politiques, mais malheureusement trop peu souvent scientifiques.

(cliquez sur l'image pour plus d'informations)



Adhérez directement à Environnement 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & Chômeur : 5€

Adhérez via Sud Environnement

- Personne Morale : 15€ + 0,1€ par adhérent

Adhérez via Coteaux de Seine Associations

- Personne Morale : 25€ + 0,1€ par adhérent

ADHÉREZ À ENVIRONNEMENT 92

Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**. Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur !



[ENVIRONNEMENT 92](#)

environnement92@gmail.com

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

Directrice de publication : Irène Nenner

Comité de lecture : Michel Riottot, Clotilde Norguet, Bernard Hammer, Agnès Bauche